REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
Direction de l'inspection du travail

INFORMATIONS A FOURNIR POUR L'EXAMEN DE PLANS

Le nom de l'entreprise qui occupera les locaux est-il connu : ☐ OUI ☐ NON
(au gré du preneur)

- Si oui, précisez le nom de l'entreprise Nombre d'employés (estimation, si connu)

..... ……

Adresse complète du projet :

.....

.....

Email de l'employeur :.....

Les courriers seront envoyés à l'employeur/exploitant. Une copie sera transmise au mandataire :
☐ adresse du projet (mentionnée ci-dessus): ☐ adresse pour l'envoi du préavis et facture**:**

.....

.....

.....

La facture sera adressée à l'employeur/exploitant (et non au mandataire).
Si la facture doit être adressée à une autre entité que l'employeur/exploitant, merci de préciser :

.....

.....

Le projet est-il présenté par un mandataire ? : ☐ OUI ☐ NON

- Si oui, précisez le nom et adresse du mandataire

.....

.....

Description du projet :

.....

.....

Surface concernée : m^2

Veuillez enregistrer votre formulaire et l'envoyer par mail, en pièce jointe, à OCIRT-SST@etat.ge.ch, en y joignant tous les documents que vous avez dû réunir pour l'examen des plans. Voici une nouvelle fois la liste de ces documents :

- un **plan de situation** de l'établissement et de ses alentours avec orientation au 1/2500^{e};
- un **extrait cadastral** avec indication cotée en rouge de l'implantation de la nouvelle construction ou du bâtiment concerné par le projet;
- les **plans au 1/100e de tous les locaux avec indication de leur destination**, y compris les réfectoires, les lavabos, les locaux de premier secours, les vestiaires et les WC, ainsi que le plan des sorties, des escaliers et des sorties de secours. Tous les aménagements intérieurs seront dessinés avec les parties à démolir en jaune et les parties à construire ou à transformer en rouge;
- le plan des **façades**, avec indication des constructions de fenêtres;
- les **coupes longitudinales et transversales** nécessaires à la compréhension du projet.

Réservé à l'inspection du travail

Type d'entreprise **:** ☐ Industrielle ☐ Non-Industrielle Code Voie : ……..

Inspecteur 1 : Inspecteur 2 :

Date:						
Examen de plans	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Discussion des plans en entreprise (NI) *	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Discussion des plans hors entreprise (OCIRT) (NI) *	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Entretien conseil plan (I)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Durée (1/8, 1/4, 1/2, 1/1)	☐	☐	☐	☐	☐	☐

*** : Une part prépondérante de LAA doit pouvoir être démontrée**

Examen de plans (date du tampon) :

Archivage des plans :

☐ Numérique (sous la responsabilité de l'inspecteur_trice)

☐ Papier : ☐ 10 ans (plans industriels) ☐ 5 ans (plans NI, gré du preneur) ☐ à garder sans limite de temps

Réserves :

	Préavis Type	Réserve inspecteur	Lettre plan modifié	Locaux non-attribués – avec réserve	Locaux non attribués – préavis type
Réserve	☐		☐		☐

	Préavis État	Organisations internationales	Lettre non soumise LTr	Décision d'aménager	
Réserve	☐	☐	☐		

Décision / Préavis : favorable ☐ défavorable ☐

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....